

Pour une médecine carcérale moins isolée et mieux dotée

La Concertation Assuétudes Prisons Bruxelles (CAPB), dans un appel actuellement appuyé par une soixantaine d'associations (et notamment la Ligue des droits de l'Homme, Médecins du Monde Belgique, l'asbl Imas (médecins pénitentiaires), des commissions de surveillance de différentes prisons belges, Alto...) et plus d'un demi-millier de signataires individuels, demande au monde politique *«une réponse à la hauteur des enjeux sanitaires»* du secteur. *«Les budgets (...) doivent refléter les besoins de la population carcérale et faire partie du secteur de la Santé publique.»*

Ce rattachement réclamé à la Santé est un pas qui a été franchi à l'étranger par différents pays, dont la France, et dont la CAPB attend – *«s'il s'accompagne d'un financement approprié»* – une plus-value qualitative. Tout simplement, pour commencer, via la définition d'une politique et d'un plan d'action stratégique. *«Globalement on constate que quand les soins aux détenus dépendent de la Santé publique et non de la Justice, des projets de recherche sont menés et une véritable politique de santé mise en place, avec des objectifs clairs et précis»*, développe Kris Meurant.

Du structuré

Il n'y a pas, actuellement, de politique de dépistage du VHC, ni d'information des détenus sur la prévention, expose-t-il. Les médecins le proposent au cas par cas, quand ils savent ou suspectent qu'il y a consommation de drogues. La problématique reste cachée. *«Au final, si politique il y a, c'est une politique de l'autruche.»* Le coût est reporté à plus tard, lorsque les gens sortent de prison, sont peut être contaminés et transmettent la maladie à d'autres. *«Vu le coût des traitements VHC, c'est un*

mauvais calcul financier, même s'il est vrai qu'après, cela ne concerne plus la Justice...»

La CAPB salue, dans les pays limitrophes qui ont opéré le transfert des compétences, des initiatives constructives, non seulement dans le domaine de l'hépatite C, mais aussi celui de la réduction des risques en toxicomanie (RdR), des recherches sur les pratiques de tatouage... A la prison de Champ-Dollon de Genève (canton suisse qui a procédé au transfert), des projets innovants en RdR sont en place depuis longtemps, signale la Concertation, comme celui de distribution de seringues.

L'appel CAPB réclame également d'inscrire dans la législation belge les sept principes de référence qui sont le fil conducteur des recommandations émanant de l'OMS, du Conseil de l'Europe ou du Comité de prévention contre la torture et les traitements inhumains et dégradants du Conseil de l'Europe (CPT), à savoir l'équivalence de soins, le consentement du patient et la confidentialité des soins, la prévention sanitaire, l'intervention humanitaire, l'indépendance professionnelle et la compétence professionnelle. ■

J.M

Pour une médecine carcérale moins isolée et mieux dotée

La Concertation Assuétudes Prisons Bruxelles (CAPB) milite pour que la compétence «soins des détenus» migre de la Justice aux SPF Santé publique et Sécurité sociale. Une soixantaine d'institutions et les 700 personnes ont signé à ce jour son appel en ligne. A la clef de ce transfert, d'après la CAPB, un saut qualitatif dans la prise en charge psycho-médicosociale des personnes incarcérées, et des changements positifs pour ceux qui l'assument.

«Le système de santé en milieu carcéral, dépendant de l'administration pénitentiaire belge, doit évoluer, ne pas rester isolé du reste du système de santé et sous-doté en moyens, tant humains que financiers», attaque d'entrée de jeu la Concertation. Composée de services actifs en matière de toxicomanie – Modus Vivendi, Transit, Cap-Iti –, celle-ci ne limite pas pour autant ses efforts aux prisonniers consommateurs de produits mais s'inquiète pour l'ensemble de la population carcérale.

Vulnérabilité

Au 1^{er} mars 2013, 11.732 personnes étaient détenues dans les établissements pénitentiaires belges, un tiers d'entre elles placées en détention préventive. Faute de données épidémiologiques quantitatives et qualitatives, leur état de santé est peu connu, commente la CAPB. Toutefois, des études effectuées dans des pays voisins et les témoignages des professionnels de santé officiant en prison convergent pour souligner la vulnérabilité sanitaire de ce groupe. L'incarcération est susceptible d'aggraver un état de santé déjà précaire. Elle fait le lit des troubles de santé mentale. La promiscuité, et des conditions de vie difficiles, se soldent par une exposition accrue aux maladies transmissibles. La population carcérale, enfin, est à haut risque de consommation de substances psychotropes. En Belgique, en 2008, les deux tiers des détenus déclaraient avoir fait usage de drogues au cours de leur vie, et 36% au cours de leur détention.

Système D et conflits de loyauté

Les moyens octroyés aux soins en prison sont-ils à la hauteur de ce tableau? Sur papier, pas de problème. La loi de principe (*) prône e. a. l'équivalence des soins entre l'extérieur et l'intérieur des murs. La CAPB déplore pourtant l'absence d'une politique de santé cohérente au sein du système carcéral, obligeant les équipes soignantes – «en sous-effectif» – et les médecins – «qui subissent d'importants retards de salaires» – de pallier par des «pratiques innovantes» leur manque flagrant de moyens. En fait, ils sont amenés à bricoler comme ils peuvent chacun dans leur prison, reformule Kris Meurant, pour la CAPB. Des médecins qui sont du reste susceptibles d'expérimen-

ter des conflits de double loyauté, tiraillés entre leur devoir d'agir pour le bien de leur patient et les attentes (de sécurité, d'économies...) de leur employeur, la Justice. Par ailleurs, isolée dans un système fonctionnant en vase clos, «la profession médicale carcérale n'est pas reconnue à sa juste valeur et ne bénéficie pas de formation continue adéquate», regrette la CAPB. L'absence de travail en réseau avec les soins du milieu

libre, enfin, génère un manque de soutien de l'ex-détenu à sa sortie, «sans médicaments ni prescriptions alors qu'il n'a pas accès à la sécurité sociale dans l'immédiat»...

(*) loi concernant l'administration des établissements pénitentiaires ainsi que le statut juridique des détenus, 12 janvier 2005

Johanne Mathy **LIRE LA SUITE EN PAGE 24**



Stress



Contractions musculaires




Fatigue

Magnepamy[®] OPTI +

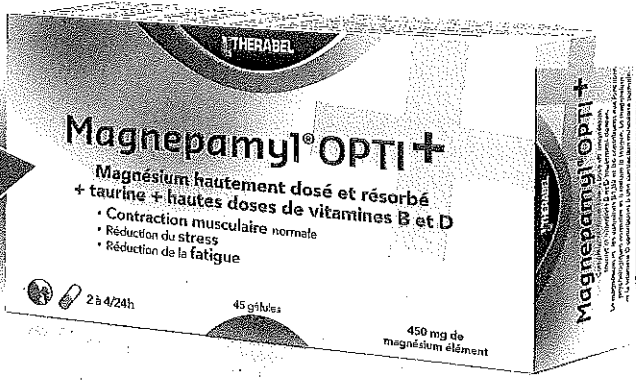
Le meilleur du Magnésium en gélules et encore +...

- + d'efficacité (haut dosage de Mg élément + synergie co-facteurs)
- + de confort intestinal (glycerophosphate + citrate de Mg)
- + de co-facteurs hautement dosés

NOUVEAU



2 à 4/24h



Magnepamy[®] OPTI +
Magnésium hautement dosé et résorbé + taurine + hautes doses de vitamines B et D

- Contraction musculaire normale
- Réduction du stress
- Réduction de la fatigue

45 gélules
450 mg de magnésium élément

Prix public conseillé 14,99 €
Prix pharmacien 9,76 €

GNK - 3087-962